

CONEXÃO CULTURA DF (CULTURE CONNEXION DF)



AGENDA 2030 - ODD



CULTURE 21: ACTIONS - ENGAGEMENTS

1. DROITS CULTURELS
5. CULTURE ET ÉCONOMIE
8. CULTURE, INFORMATION ET SAVOIR

GLOBAL, COOPÉRATION, DIVERSITÉ, CRÉATIVITÉ, PROMOTION, IDENTITÉ, INDUSTRIES CRÉATIVES, SOUTIEN, CONNAISSANCES, PARTICIPATION, CROISSANCE, CULTUREL, STRATÉGIE

1. Contexte

L'essor de Brasília n'a démarré qu'au milieu des années 50, et la ville est devenue capitale du pays en 1960. Des populations venant de tout le Brésil sont venues participer à sa construction, créant alors une main-d'œuvre diversifiée et d'une grande richesse culturelle, un aspect qui est encore l'un des principaux atouts de la ville. La ville a une vocation naturelle à la culture et elle se distingue par une architecture moderne et une planification urbaine artistique remarquables. L'UNESCO a d'ailleurs déclaré l'ensemble de la ville comme Site de patrimoine mondial en 1987. De plus, elle est devenue Ville de design de l'UNESCO en 2017.

2. Brasília et la culture

La planification culturelle de Brasília est confiée au secrétariat à la culture et à l'économie créative du District fédéral (SECEC), et couvre la ville et ses quartiers périphériques, avec une population totale de près de trois millions de personnes. Le développement social est la priorité absolue du SECEC, en ayant recours aux artistes et aux infrastructures culturelles pour la diffusion des biens et services artistiques et culturels dans le District fédéral. C'est en ce sens qu'en 2016 le secrétariat a créé le programme Conexão Cultura DF, afin de stimuler les industries créatives de Brasília sur la scène internationale. Le programme vise à évaluer et mener une politique publique promouvant la circulation des actions culturelles, en permettant ainsi l'accès et l'exercice des droits culturels, mais aussi l'appréciation et la diffusion des manifestations culturelles, comme l'établit l'article 215 de la constitution fédérale. Le programme est aligné sur les autres documents contenus dans la législation du District fédéral, tels que la Loi organique sur la culture et le Décret de promotion de la culture.

LE PROGRAMME VISE À MENER UNE POLITIQUE PUBLIQUE PROMOUVANT LA CIRCULATION DES ACTIONS CULTURELLES, PERMETTANT L'ACCÈS ET L'EXERCICE DES DROITS CULTURELS MAIS AUSSI L'APPRÉCIATION ET LA DIFFUSION DES MANIFESTATIONS CULTURELLES.

Le programme est étroitement lié à l'Agenda 21 de la culture, en particulier ses 4e, 12e et 14e principes, qui ont à avoir respectivement avec le rôle des gouvernements locaux comme défenseurs et promoteurs des droits humains, la création et la distribution des biens culturels et l'appropriation des informations et leur transformation en connaissances.

De même, le programme est étroitement lié aux objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'ONU, comme les ODD 8 (cibles 8.2, 8.3 et 8.9) et 9 (cible 9.5), qui correspondent respectivement à « Un travail décent et une croissance économique soutenue » et « Industrie, innovation et infrastructures ».

3. Objectifs et mise en œuvre du projet

3.1. Objectif principal et objectifs spécifiques

L'objectif général du programme est de renforcer et diffuser l'identité et la diversité culturelle du District fédéral, à l'échelle nationale et internationale, notamment :

- en renforçant la durabilité des entrepreneur·se·s et entreprises culturelles et créatives dans le District fédéral ;
- en encourageant l'insertion d'agent·e·s, biens et services culturels provenant du District fédéral sur le marché national et international ;
- en promouvant des mécanismes qui favorisent les activités culturelles et créatives, en particulier aux étapes de production, promotion, exposition/représentation, diffusion et circulation ;
- en faisant preuve de transparence et en partageant les données et informations stratégiques pour la promotion et la diffusion des agent·e·s, biens et services culturel·le·s et créatif·ve·s, sur le plan national et international ;
- en élargissant l'offre et la consommation de biens et services culturels dans le District fédéral à l'échelle nationale et internationale.

3.2. Développement du projet

Bénéficiaires

Le programme est destiné aux agents et agentes culturel·le·s, individus ou entités légales, entreprises à but lucratif ou non, pour leur attribuer des subventions de diffusion pour la participation à des événements stratégiques d'intérêt pour l'écosystème artistique et culturel du District fédéral, comme des tables rondes, des échanges et des séminaires. Les personnes proposant leurs candidatures doivent avoir vécu au moins deux ans dans le District fédéral.

Principales actions développées

Le programme peut proposer les actions suivantes :

- représenter le District fédéral au cours d'événements, présentations, expositions, salons, festivals et sur les marchés national et international ;
- inviter les conservateur·rice·s, les producteur·rice·s, les entrepreneur·se·s, les critiques et autres professionnel·le·s stratégiques nationaux et internationaux à participer aux événements, salons, formations, projets et actions pour promouvoir la culture dans le District fédéral ;
- appuyer et faciliter des événements, salons, plateformes, échanges et séminaires et environnements de marché dans le District fédéral, pour la promotion des agent·e·s, biens et services culturels et créatifs locaux ;
- signer des conventions, accords, ajustements et autres instruments analogues entre les agences brésiliennes et les organismes internationaux ;
- signer des contrats, accords, partenariats ou instruments analogues avec des individus et des entités légales, à but lucratif ou non ;
- organiser et remettre des prix ;
- réaliser d'autres actions pour parvenir aux objectifs de l'article 5 de la constitution fédérale.

Entités partenaires

En 2019, le programme a œuvré sur deux fronts : l'avis permanent et l'avis ordinaire # aux entreprises. Les entités, les spécialistes et les représentant·e·s d'autres organismes publics ou de la société civile peuvent être invité·e·s à fournir des renseignements, publier des opinions, intégrer des groupes de travail, établir des partenariats.

Obstacles

- Délimitation de l'accès aux deux supports par an, afin de démocratiser et élargir le nombre de bénéficiaires.
- Exigence de compensation, comme dans le cas des ateliers et séminaires, par exemple.
- Élargissement du délai minimum pour demander du soutien de 45 à 60 jours, à compter de la date de départ de l'agent-e culturel-le. Le délai précédent n'était pas suffisant pour les procédures internes de sélection, formalisation et paiement, ce qui était préjudiciable pour l'agent-e, qui ne recevait pas la ressource en temps et en heure.

Résultats

1. Avis permanent Conexão 2019 : 117 projets culturels soutenus, 507 agent-e-s culturel-le-s bénéficiaires, 31 pays, 15 états brésiliens.
2. Avis entreprises Conexão 2019 : 56 projets/entrepreneur-se-s soutenu-e-s, 8 pays.

EN 2019, LE PROGRAMME A ŒUVRÉ SUR DEUX FRONTS : L'AVIS PERMANENT ET L'AVIS ORDINAIRE # AUX ENTREPRISES, AFIN DE SOUTENIR DES PROJETS ET DES AGENTES CULTURELLES

4. Impacts

4.1. Impacts directs

Les agent-e-s culturel-le-s ayant participé au programme ont considérablement accru leurs réseaux de contacts et d'entreprises. Avec leur participation aux tables rondes, argumentaires et ateliers professionnels, ils et elles ont pu obtenir des invitations pour participer à des événements en tant qu'entrepreneur-se-s ou invité-e-s. Ils et elles ont également diffusé les arts et la culture produites dans le DF lors des festivals et des événements dans d'autres états et pays. En outre, la formation d'agent-e-s culturel-le-s au sein des institutions à renommée mondiale a permis leur exposition aux nouvelles technologies et plateformes.

Le Programme a également rendu possibles l'échange d'expériences et la promotion de la scène culturelle locale, ainsi que DE l'économie et du tourisme de la ville. Il est demandé aux bénéficiaires du programme de proposer une contribution en nature (compensation non monétaire) visant la communauté locale, ce qui génère ainsi un impact social important. Nombre de ces actions sont menées dans les écoles publiques et les régions périphériques, afin de toucher des communautés mal desservies, via des activités de formation et des présentations artistiques.

En outre, il s'agit d'une possibilité supplémentaire pour le gouvernement local de se connecter au monde, en prêtant attention à l'innovation culturelle et aux bonnes pratiques en lien avec l'économie culturelle et créative.

CE PROJET A RENDU POSSIBLES L'ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES ET LA PROMOTION DE LA SCÈNE CULTURELLE LOCALE, AINSI QUE DE L'ÉCONOMIE ET DU TOURISME DE LA VILLE.

4.2. Évaluation

L'une des compensations demandées aux agent-e-s culturel-le-s est de mener des ateliers pour former de nouveaux et nouvelles faiseuses de culture. Lors de ces réunions, des cercles de discussion ont lieu pour fournir des retours sur leur participation et des rapports décrivant les actions sont rédigés. À travers ces activités et l'évaluation de ces rapports, le programme cherche à rester au courant des demandes et des résultats.

4.3. Facteurs clés

Le programme dispose d'un format permanent de candidature, afin que les candidat-e-s puissent envoyer leur dossier toute l'année, ce qui constitue un mécanisme d'action continue. Ce mécanisme cherche à faciliter l'accès et à maintenir un dialogue étroit avec les agent-e-s culturel-le-s, afin d'identifier les défis et les demandes de la communauté culturelle.

De même, le programme est pluridisciplinaire et prend en charge différents langages artistiques, y compris ceux historiquement développés au Brésil, tels que les arts culinaires ou l'art urbain.

De plus, il vise à promouvoir les étapes de la chaîne de production au sein de laquelle le bien culturel est déjà établi, via la diffusion et la circulation, devenant ainsi un moyen d'obtenir des résultats plus immédiats et une exécution plus courte.

4.4. Continuité

Le budget du programme a augmenté au fil des années, son équipe s'est agrandie et aujourd'hui, il compte des personnels entièrement dédiés à son fonctionnement. La réussite des participant-e-s a garanti et consolidé sa continuité et ses investissements.

L'une des exigences demandées aux agent-e-s culturel-le-s est de diffuser les actions sur les réseaux sociaux, en mentionnant le soutien reçu par le gouvernement. Lorsqu'il-elle-s promeuvent leur travail, il-elle-s promeuvent ainsi le programme, en permettant qu'il soit connu par davantage de personnes pouvant y avoir accès.

5. Plus d'informations

Brasília a été candidate à la quatrième édition du Prix international CGLU-Ville de Mexico-Culture21 (novembre 2019 - mai 2020). En juin 2020, le jury a publié son rapport final et demandé à la Commission Culture de CGLU de promouvoir ce projet comme exemple de bonne pratique de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Culture.

Cette fiche a été rédigée par Erica Lewis, sous-secrétaire à l'économie créative, secrétariat de la culture et de l'économie créative, Brasília-DF, Brésil.

Contact : erica.lewis@cultura.df.gov.br

Avec le soutien de



L'Union Européenne

Ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de ce document est de la responsabilité de CGLU et sous aucun prétexte il ne peut être interprété comme le reflet du positionnement de l'Union européenne.



Suède
Sverige

Ce document a été financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, Asdi. Asdi ne partage pas nécessairement les opinions exprimées dans ce document. La responsabilité de son contenu incombe entièrement à l'auteur.